



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Avenir de l'enseignement de l'architecture en France

Question écrite n° 16967

### Texte de la question

Mme Barbara Bessot Ballot interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, au sujet de l'enseignement de l'architecture en France. Dans le cadre du Grand débat, de nombreux acteurs au sein des territoires soumettent leurs réflexions, notamment au sujet de l'attractivité économique des territoires ruraux, mais aussi de leur attractivité culturelle et historique. Aussi, une problématique a récemment été soulevée: la situation actuelle de l'enseignement de l'architecture en France. En effet, par leur analyse et leur travail, les architectes représentent des acteurs majeurs dans la valorisation des territoires, et ont la capacité de démontrer tout leur potentiel afin de les « faire vivre ». Cependant, les architectes semblent ne pas être toujours « bien accueillis », car souvent perçus comme des artistes et non comme des professionnels de la construction. Ainsi, il semble nécessaire d'orienter à nouveau l'enseignement des architectes sur l'art de la construction, dans la mesure où les questions de matérialité leur permettent d'édifier une architecture digne et qui les ancre dans un territoire particulier ; une condition nécessaire pour susciter l'intérêt du « grand public » pour ces mêmes territoires. Par ailleurs, si l'on analyse la situation de l'architecture en Suisse, l'architecture moderne semble de meilleure qualité qu'en France, et les architectes semblent avoir toute leur place dans la société, notamment par le biais d'un enseignement exigeant. C'est pourquoi elle l'interroge afin d'éclairer l'ensemble des acteurs concernés sur les orientations prévues par le Gouvernement au sujet de l'avenir de l'enseignement de l'architecture en France.

### Texte de la réponse

Le ministère de la culture est convaincu du nécessaire ancrage territorial des architectes et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui les forment, ainsi que de la sensibilisation du grand public aux enjeux de l'architecture. Le rapport de Vincent Feltesse, président de la concertation sur l'enseignement en architecture (avril 2013) et le rapport conjoint de l'Inspection générale de l'administration des affaires culturelles (IGAC) et l'Inspection générale de l'administration de l'Education nationale et de la Recherche (IGAENR) (« Une nouvelle ambition pour la recherche dans les écoles d'architecture », novembre 2014) ont émis des recommandations visant à rapprocher l'enseignement de l'architecture du modèle universitaire et à développer l'ancrage territorial des écoles. Les conclusions de ces rapports ont été mises en œuvre par le ministère de la culture dans la Stratégie nationale de l'architecture en 2015 et dans la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture de février 2018. La réforme organisationnelle et statutaire de 2018 a renforcé l'ancrage académique et professionnel des 20 Ecoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) sur les territoires, en ouvrant la composition des conseils d'administration aux acteurs locaux (métropoles, régions, regroupements universitaires, ordre régional des architectes) et en confiant à ces établissements une mission d'expertise des politiques publiques de l'architecture, du patrimoine, de l'urbanisme et du paysage, afin de renouveler le dialogue avec les collectivités territoriales sur l'ensemble des défis sociétaux. Les ENSA sont également reconnues par leurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche partenaires, en raison de la dynamique de leur recherche et la reconnaissance professionnelle, pédagogique et scientifique de leurs enseignants-chercheurs, dont le statut est désormais équivalent à celui des enseignants-chercheurs de

l'université. S'agissant de l'art de la construction et de la culture constructive dans les enseignements, la formation dispensée par les écoles est centrée sur le projet architectural, urbain et paysager, qui s'enrichit des nombreuses disciplines qui concourent à sa réalisation : sciences et techniques pour l'architecture, arts et techniques de la représentation, histoire et culture architecturale, sciences humaines et sociales pour l'architecture. Parallèlement à la formation conduisant au diplôme d'État d'architecte, douze écoles proposent un double cursus architecte-ingénieur qui contribue au renforcement de la culture constructive des architectes et intensifie les liens entre architectes et ingénieurs. Le ministère favorise également les lieux d'expérimentation à « l'échelle 1 », permettant aux étudiants de mieux appréhender les questions de matérialité liées à leur discipline, et favorisant leur insertion professionnelle. La dynamique de rapprochement entre l'enseignement, la recherche et le monde professionnel a été favorisée par le ministère via la création, en 2016, de chaires partenariales d'enseignement et de recherche en architecture. Ces chaires réunissant écoles, agences, entreprises et collectivités autour d'un thème précis : économie circulaire, logement social adaptable, bâtiments durables, etc. Depuis 2017, partant du constat qu'une large partie du marché des prestations de maîtrise d'œuvre porte sur la réutilisation, la modification ou l'extension d'un bâti existant, les écoles d'architecture se sont inscrites dans la stratégie pluriannuelle en faveur du patrimoine, afin que leurs enseignements tiennent davantage compte des nouveaux enjeux de revitalisation des territoires et de développement durable. La participation des équipes pédagogiques des ENSA aux appels à projets sur ces thématiques, déjà engagée à travers les actions « Cœur de ville », « Hors les murs » ou « La preuve par 7 », est à poursuivre. Le ministère organisera en 2020 les premières Assises des établissements d'enseignement supérieur d'architecture, qui auront vocation à valoriser les compétences des ENSA et de leurs diplômés en matière d'intervention sur le bâti existant, auprès de plusieurs catégories de publics : étudiants, enseignants-chercheurs, agences, maîtres d'ouvrage (collectivités territoriales, bailleurs), autres partenaires institutionnels (CAUE, VPAH, ANAH, ANRU...). D'autre part, la sensibilisation du grand public constitue un autre axe majeur de la stratégie nationale pour l'architecture (SNA). Depuis 2016, le ministère de la culture organise les Journées nationales de l'architecture, événement annuel célébrant l'architecture. Cette manifestation a accueilli en 2018 plus de 17 361 visiteurs pour 248 événements, sans compter les 3 350 scolaires. Les 20 écoles poursuivent une politique active en direction des publics scolaires, encouragée par des appels d'offre initiés par le ministère de la culture. Au titre de la diffusion de la culture architecturale, les actions de formation en direction des élus et de l'ensemble des acteurs privés et publics de la construction vont être revues et étendues. Le format des enseignements assurés par l'école de Chaillot facilitera l'accès des élus aux formations sur l'architecture patrimoniale, et le réseau des ENSA est encouragé à développer une offre de formation continue complémentaire en direction des décideurs publics et privés. L'ensemble de ces évolutions est désormais inscrit dans les contrats d'établissement pluriannuels en cours de rédaction avec les 20 ENSA, qui mettent en œuvre les orientations de la stratégie nationale de l'enseignement supérieur et de la stratégie nationale de la recherche. De façon prospective, le ministère souhaite poursuivre sa politique volontaire en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture en élaborant un schéma de développement de l'offre de formation et de recherche en architecture, en lien avec le schéma directeur immobilier des écoles. L'offre de formation en architecture doit élargir son périmètre pour répondre aux multiples besoins d'extension de la capacité d'accueil et garantir la contribution de la discipline de l'architecture aux politiques publiques engagées dans les défis contemporains : transitions écologique et énergétiques ; crise du logement ; reconstruction de la ville sur la ville, la revitalisation des centres anciens ou l'économie circulaire. Le ministère de la culture souhaite construire une trajectoire immobilière pour les ENSA fondée sur une analyse précise des besoins de formation, et ancrée dans le contexte des politiques de site d'enseignement supérieur et de recherche. Ces réflexions doivent permettre aux ENSA de mieux valoriser leur participation à la stratégie nationale de l'architecture et du patrimoine, notamment en ce qui concerne les enjeux des transitions écologique et numérique, ceux du patrimoine bâti, des territoires sensibles, des sciences et techniques de l'architecture, mais aussi sur la sensibilisation du grand public.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Barbara Bessot Ballot](#)

**Circonscription :** Haute-Saône (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16967

**Rubrique** : Architecture

**Ministère interrogé** : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

**Ministère attributaire** : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [19 février 2019](#), page 1506

**Réponse publiée au JO le** : [27 août 2019](#), page 7675